



VILLE de SAVERNE

Direction Etudes, Projets,
Travaux, Patrimoine
AS

ARRETE MUNICIPAL PROVISOIRE N° 26 / 2023 S.T.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAVERNE,

Vu les articles L 2542-1 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R 411-8 du Code de la Route,
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,
Vu la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu la demande formulée par l'association Raid 2 Vous représentée par Mme Hélène SEMPE

CONSIDERANT QUE :

L'organisation de la manifestation Raid 2 Vous nécessite la prise de mesures en matière de circulation, de sécurité et de stationnement.

ARRETE :

Article 1er : Pour permettre l'organisation en toute sécurité de la manifestation Raid 2 Vous, il y a lieu d'interdire la circulation des véhicules Quai du Canal depuis le rond-point de l'Orangerie.

Cette mesure est applicable le samedi 27 mai 2023 à partir de 13h00.

Article 2 : De plus, il y a lieu d'interdire le stationnement de tout véhicule dans la rue du 19 novembre du côté impair entre les n° 1 et 15.

Cette mesure est applicable le samedi 27 mai 2023 entre 13h00 et 18h00.

Article 3 : La signalisation réglementaire correspondante sera mise en place par les services techniques municipaux.

Article 4 : M. le Commandant, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Saverne, M. le Chef de Service de la Police Municipale et Rurale de Saverne, M. le responsable de la voirie des Services Techniques Municipaux sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché selon les coutumes et publié dans la presse locale.

Ampliation sera adressée à :

- . M. le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Saverne
- . Monsieur le Commandant, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Saverne
- . Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale et rurale de Saverne
- . Monsieur le Capitaine, Commandant le Centre de Secours Principal de Saverne
- . Monsieur le responsable de la voirie des services techniques municipaux
- . Monsieur le Médecin Chef du SMUR – Hôpital Civil de Saverne
- . Madame KRAEMER – service des Sports de la Ville de Saverne
- . Madame Hélène SEMPE – Association Raid 2 Vous
- . Monsieur SUHR – services techniques de la Ville de Saverne.
- . Mme IRLINGER, directrice de cabinet du Maire

Saverne le 8 février 2023

Le Maire :
Stéphane LEYENBERGER

